

Les autorités américaines ont accepté d'extrader les deux chasseurs de prime, lesquels ont renoncé à leur droit d'appel. Ceux-ci ont été libérés sous caution à Toronto et une audition préliminaire devait avoir lieu devant une cour provinciale. Si la cour conclut qu'il y a suffisamment de preuves à l'appui des accusations, les deux hommes subiront leur procès.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le titulaire d'un poste nouvellement créé de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été chargé d'instruire toutes les demandes officielles d'accès à des documents gouvernementaux que détient le ministère des Affaires extérieures, con-

formément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1983. Au cours des neuf premiers mois, le ministère a reçu 39 demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et 34 demandes sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le coordonnateur est aussi chargé de préparer l'apport du ministère au registre de consultation et au fichier de renseignements personnels qui donnent au public divers éléments d'information, notamment une description de l'organisation du ministère, des détails sur ses programmes et fonctions, une description de toutes les catégories de documents placés sous sa surveillance et une liste de tous les manuels utilisés dans l'exercice de ses fonctions.